

Cette semaine, j'ai été habité par ce passage situé dans l'Évangile de Jean, en partie parce que la semaine passée a vu la fin du Grenelle contre les violences faites aux femmes. Force est de constater que ce problème est réel : force est de constater aussi que malheureusement, des personnes mal intentionnées, ou pire, des personnes bien intentionnées mais mal renseignées, arrivent à trouver dans la Bible des arguments pour faire perpétuer des inégalités et parfois des abus à l'encontre des femmes en particulier, des abus qui parfois vont jusqu'à la violence. C'est pour cela que j'ai voulu me plonger à nouveau dans un témoignage de Jésus à ce propos qui est à la fois simple, parlant, et assez révolutionnaire.

Selon la version de la Bible que vous lisez, ce passage peut se retrouver entre crochets. La raison, c'est que certains spécialistes pensent que ce passage ne se situe peut-être pas au bon endroit ; d'autres pensent qu'il a été omis par quelques copistes parce que son contenu ne plaisait pas...¹. Dans tous les cas ce texte se trouve dans la majorité des manuscrits anciens et a été reconnu comme faisant partie du canon de l'Écriture depuis très tôt, nous pouvons donc le prendre comme étant digne de confiance.

Le texte nous dit que Jésus revient au Temple, ce qui le situerait bien dans la suite de la fin du chapitre précédent (Jn 7 :14ss). Au chapitre 7, les maîtres religieux sont de plus en plus frustrés à l'égard de Jésus car ils n'arrivent pas à le coincer. Ils ont même envoyé les gardes du temple pour l'arrêter (7 :32) mais ceux-ci sont trop impressionnés pour le faire (7 :45-46). Du coup, c'est dit qu'ils lui ont tendu un piège (v6) en emmenant devant lui une femme prise en flagrant délit d'adultère (v4).

En quoi s'agit-il d'un piège ? Pour bien comprendre, il faut regarder de plus près la justice des temps bibliques. D'un côté, il est vrai que la loi de Moïse sanctionnait l'adultère par la peine de mort (Deut 22 :22ss). Mais de l'autre, hier comme aujourd'hui, il y avait une différence entre la peine encourue et la sanction mise en œuvre². De nos jours, si vous lisez le Code Pénal, les peines qui y sont mentionnées sont des peines maximales ; dans beaucoup de cas, on applique une peine moindre, et même si une peine de prison est prononcée, celle-ci est souvent aménageable de sorte que la personne condamnée ne se retrouve pas prison... bref il semblerait que le même principe s'appliquait du temps de la Bible. Nous n'avons aucune trace dans la Bible de la mise en œuvre de cette peine capitale pour adultère.

L'idée des Pharisiens c'était donc de mettre Jésus devant un choix impossible. S'il disait « il faut la lapider », il y aurait eu un déchaînement de violence sans

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/J%C3%A9sus_et_la_femme_adult%C3%A8re ;
https://en.wikipedia.org/wiki/Jesus_and_the_woman_taken_in_adultery

² <https://www.equip.org/article/stoning-adulterers/>

précédent commandité de sa part. Et s'il disait « il ne faut pas la lapider » ils pouvaient l'accuser de ne pas avoir été fidèle à la loi.

Une autre question s'impose : pourquoi la femme est-elle toute seule ? Un adultère implique bien deux personnes ! Le texte nous dit qu'elle a été prise en flagrant délit ; au moment de son interpellation, il y avait donc bien quelqu'un avec elle ; mais de façon inexplicable, ce quelqu'un n'est pas là. La femme est traînée devant ses accusateurs, alors que l'homme disparaît dans la nature ; il bénéficie d'une impunité totale, il n'aura pas à répondre de ses actes. Force est de constater encore aujourd'hui que les puissants, et bien souvent des hommes puissants, se targuent eux aussi d'impunité, et que pire encore, bien souvent il semblerait qu'on la leur accorde.

En tout état de cause, l'homme adultère est donc le grand absent de cette histoire ; reste donc la femme pour en rendre compte. On pourrait se dire que ce que se passe c'est un procès, mais la réalité est beaucoup plus proche d'un lynchage. Déjà, c'est ce qu'on appellerait aujourd'hui un lynchage médiatique, car il nous est dit que la femme est placée « devant tout le monde » (v3), et les accusations fusent. D'ailleurs, ce n'est même pas sûr qu'il y ait de témoin : le texte nous dit « on vient de la surprendre en train de commettre un adultère » (v3). Or, la loi de Moïse dit, et le Nouveau Testament répète, qu'il « faut deux ou trois témoins pour établir les faits » (Dt 19 :15 ; 2 Cor 13 :1). Notons au passage que si chacun s'en tenait à cela, il y aurait beaucoup moins de fausses rumeurs et de calomnies à circuler !

Et de toutes façons, il ne s'agit pas d'un procès en bonne et due forme mais d'une mise en scène ; dans l'idée des responsables religieux, Jésus, qui n'avait aucune autorité judiciaire en la matière, n'avait qu'à dire un mot pour que la peine soit exécutée. Non seulement il n'y avait pas de témoin à comparaître, on n'a même pas donné à la femme l'occasion de prendre la parole, alors que quelques versets plus tôt, Nicodème avait interpellé les Pharisiens sur ce point précis : « D'après notre loi, nous ne pouvons pas condamner un homme de cette façon ! Nous devons d'abord l'entendre et savoir ce qu'il a fait ! », disait-il (Jn 7 :51). C'est ce que nous appelons aujourd'hui le principe du contradictoire ; et là encore, malheureusement ce principe n'est pas toujours respecté davantage de nos jours. En l'espèce, cette femme reste, comme c'est souvent le cas, rien de plus qu'un objet, sans voix.

Simulacre de procès, lynchage « médiatique », donc ; et pour un rien, cela aurait pu se transformer en lynchage tout court. Les différentes manifestations que nous connaissons ces temps-ci nous confirment ce que la Bible nous montre depuis longtemps : réunis dans une foule, les gens peuvent faire preuve d'une violence bien au-delà de ce qu'ils entreprendraient chacun individuellement.

On peut aussi s'interroger sur le choix du délit pour cette mise en scène. D'autres péchés encouraient la peine de mort dans la loi de Moïse : la fausse prophétie (Dt 13 :1-6), le blasphème (Lv 24 :16), le travail le jour du sabbat (Nb 15 :32-36)... je pense que ce n'est pas un hasard que pour le coup, les religieux se sont saisis d'une femme adultère, avec donc un enjeu sexuel. Il y a là un aspect jouissif particulièrement malsain. Dans le déroulé de cette scène, il y a une sorte de voyeurisme salace marié à un sentiment erroné de propre justice ; c'est très pervers.

Qu'il n'y ait pas de doute, l'adultère est grave, grave parce qu'il touche au plus intime des personnes concernées. Le cœur du problème réside moins dans les faits et gestes intimes que dans leur impact psychique, émotionnel, et psychologique. Le mal dans l'adultère, c'est surtout l'infidélité, l'abus de confiance de l'époux trompé – même s'il n'y a pas de passage à l'acte. Reste la question de comment gérer ce genre de problème. J'ai parfois l'impression que comme ces Pharisiens, les chrétiens sont totalement obsédés par les dérapages d'ordre sexuel (surtout ceux des autres !) de façon malsaine, à l'exclusion de tout autre péché. Et les efforts amateurs déployés par certains pour fliquer les supposés péchés sexuels peuvent faire autant sinon plus de mal que les comportements qu'ils sont censés éliminer – tout comme cela aurait pu être le cas ici sans l'intervention de Jésus.

Venons-en donc à cette intervention. Mis devant ce choix impossible par les chefs religieux, Jésus opte pour une troisième alternative : nous lisons qu'il « se baisse et il se met à faire des traits sur le sol, avec son doigt » (v6). Je ne peux encore qu'admirer la capacité de Jésus, lorsqu'il semble avoir été « mis en boîte » par ses adversaires, à trouver une issue. Beaucoup d'encre a coulé futilityment sur ce que Jésus a bien pu marquer sur le sol. On ne le sait pas ! Peu importe, je pense qu'en faisant cela Jésus a été très habile. Pourquoi ? Parce qu'en faisant quelque chose d'aussi inattendu, il a détourné les regards, jusqu'à là braqués sur la femme – des regards meurtriers de surcroît. Par ce geste, Jésus a pris un premier pas pour désescalader la situation : en changeant le centre d'attention, en ralentissant le rythme. Et en faisant cela, il a aussi donné un peu de répit à la femme qui était, jusqu'à là, mise sous les feux de la rampe.

Ensuite, devant l'insistance des Pharisiens, vient la fameuse déclaration de Jésus : « Parmi vous, celui qui n'a jamais commis de péché, qu'il lui jette la première pierre ! » (v7). Là encore, c'est habile à plus d'un titre. D'abord, parce que par cette déclaration, Jésus transforme une meute diffuse et violente en un ensemble d'individus ; il invite tout à chacun à prendre un peu de recul et à faire un peu d'introspection. Cela nous rappelle que Dieu ne nous parle pas comme à une foule anonyme, par un haut-parleur, mais qu'il s'adresse bien à nous chacun et individuellement. Et on voit bien qu'en faisant cela, par une simple parole Jésus

arrive à disperser le rassemblement, un par un (v9) ; et qu'il dissipe la menace de la violence par la même occasion. Et enfin on voit que Jésus a réveillé chez chacune de ces personnes ce qui leur est des plus précieux. Alors qu'ils semblaient totalement inconscients de l'horreur de ce qu'ils étaient sur le point de faire, Jésus réveille leur conscience, met chacun devant sa responsabilité personnelle devant Dieu – et du coup réveille aussi leur sens de la mesure.

Restent donc enfin Jésus et cette femme. Et du coup Jésus « se redresse » (v10) : autrement dit, il arrête de regarder par terre, pour regarder la femme dans les yeux. Il n'est pas debout, son regard doit donc être à la même hauteur que le regard de la femme, voire plus bas si elle est debout. Et c'est Jésus qui, pour la première fois dans ce récit, lui donne une voix, en lui posant une question. Après l'avoir mise hors de danger, il commence à lui rendre sa dignité en lui parlant d'égal à égal, en vis-à-vis. C'est si peu, pourtant c'est encore si rare dans les relations hommes-femmes aujourd'hui. Et c'est ainsi que Jésus veut nous aborder encore chacun.

Cette démarche de restauration de la dignité de cette femme se termine par une parole d'envoi de la part de Jésus : « Moi non plus, je ne te condamne pas ; va, et désormais ne pêche plus » (v11, NBS). On est là au cœur du message de la grâce de Dieu. Nous connaissons bien Jean 3 :16, mais Jean 3 :17 n'est pas mal non plus : « Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour condamner le monde, mais il l'a envoyé pour qu'il sauve le monde » ! Faut-il le dire, cette parole de grâce n'est pas du « relativisme moral » ou du « laxisme » : Jésus dit bien à la femme de ne plus pécher. Mais la dynamique à l'œuvre est totalement à l'opposé du légalisme dont faisaient preuve les Pharisiens : la source de motivation n'est pas la menace de condamnation : bien au contraire, c'est l'absence de condamnation. C'est fondamental pour comprendre l'action de la grâce de Dieu. Si cette femme ne pêche plus, ce ne sera pas parce qu'elle a peur de la sanction, mais parce qu'elle se sent libérée de la condamnation, libérée d'une mort quasi certaine, acceptée pour qui elle est, et rétablie dans sa dignité.

L'apôtre Paul écrit ceci : « Il n'y a donc plus de différence entre les Juifs et les non-Juifs, entre les esclaves et les personnes libres, entre les hommes et les femmes. En effet, vous êtes tous un dans le Christ Jésus » (Gal 3 :28). Dans cet échange, Jésus met en œuvre ce message révolutionnaire d'équité, message dont nous et le monde entier avons encore besoin aujourd'hui. Par la suite, il assied cette parole sur sa victoire sur toutes les inéquités et sur toutes les iniquités. Comme l'apôtre Pierre nous le dit : « Lui, il n'a pas fait le mal, il n'a jamais trompé personne (...). Sur le bois de la croix, il a porté lui-même nos péchés dans son corps. C'est pourquoi nous avons cessé de vivre pour le péché et nous pouvons mener une vie qui plaît à Dieu. » (1 P 2 :22, 25). Jésus nous donne l'exemple : plus encore, par son œuvre, il ouvre à chacun la voie à une vie motivée par la grâce.